8

Mission Permanente de la
République de Côte d'Ivoire
à Genève

République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail

24ème SESSION DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL
Genève, du 18 au 29 janvier 2016

PASSAGE DU DANEMARK

GENEVE, LE 21 JANVIER 2016

DECLARATION DE LA DELEGATION IVOIRIENNE

ORATEUR : Karim SILUE, Conseiller

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire souhaite la chaleureuse bienvenue à la délégation du Danemark, à l'occasion de son 2ème passage au mécanisme de l'EPU, et la remercie pour la présentation de son rapport national.

La Côte d'Ivoire félicite le Danemark pour son engagement constant dans la promotion et la protection des droits de l'homme ; ce qui se reflète par sa bonne coopération avec les institutions et mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme, ainsi que son adhésion à différents instruments juridiques internationaux.

La délégation ivoirienne voudrait également mettre en exergue les réformes significatives relatives aux droits de l'homme entreprises par le Danemark au niveau de son ordonnancement juridique interne, notamment l'adoption en 2014 d'un troisième plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, ainsi que l'entrée en vigueur en 2012, de nouvelles règles sur le regroupement familial au bénéfice des enfants.

La promotion et la protection des droits de l'homme étant un processus dynamique et continu, la Côte d'Ivoire souhaite adresser au Danemark les recommandations suivantes :

1. Intensifier ses efforts de lutte contre les crimes de haine par la mise en place effective du nouveau système de surveillance prévu à cet effet ;
2. Renforcer sa législation notamment son Code pénal afin de l'harmoniser davantage avec les dispositions de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire souhaite plein succès au Danemark dans la mise en oeuvre des recommandations qu'il aura acceptées.

Je vous remercie.